

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 6 janvier 2015 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

PRÉSENCES :

Jean-Roland Lebrun
Marcel Gauthier
Johanne Thibeault
Jean-Charles Vallée
Julien Ouellet

ABSENCES :

Jeannot Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2015-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013;
- 7) Ajustement de salaires;
- 8) Liste des dépenses incompressibles;
- 9) Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 10) Besoins spécifiques 2015-2016 Sûreté du Québec;
- 11) Les ateliers en informatique sont de retour les jeudis à 19h début le 22 janvier;
- 12) Séance d'information Pacte rural 2014-2019 le mercredi, 21 janvier à 19h au Centre municipal de Saint-Adelme (La MRC de La Matanie organise cette séance d'information afin de faire connaître les orientations privilégiées, les modalités d'admissibilité, de sélection et d'attribution de l'aide financière du Pacte rural);
- 13) Présentation du Plan de Gestion des matières résiduelles (la date?);
- 14) Varia a)
- 15) Période de questions;
- 16) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2015-02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 qui ne leur a pas été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture du procès-verbal, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2015-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 qui ne leur a pas été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, la directrice-générale et secrétaire-trésorière fait la lecture du procès-verbal, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2014-04

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante-huit milles deux cent soixante seize et trente-six (58 276.36\$) et les salaires payés au montant de cinq milles huit vingt et un et six. (5 821.06\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante-quatre mille quatre-vingt-dix-sept et quarante-deux (64 097.42\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2015-05

RAPPORT ANNUELLE SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2013

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu de prendre acte du dépôt du rapport de la stratégie d'économie d'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION#2015-06

AJUSTEMENT DE SALAIRE

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu d'augmenter de 2% le salaire horaire de Monsieur Richard Rousseau et de Madame Annick Hudon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-07

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2015

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme à l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2015 :

Conseil Municipal	
211 000 131 à 211 000 200	22 048\$
Administration	
213 000 141 à 213 000 310	55 059\$
Greffe	
214 000 141 à 214 000 670	4 674\$
Salaire régulier-autre	
219 000 141 à 219 000 200	704\$
Protection contre incendie	
222 000 250 à 222 000 951	74 425\$
Voirie municipale	
232000 141 à 232 000 725	151788\$
Enlèvement de la neige	
233 000 141 à 233 000 681	114 904\$
Éclairage de rues	
234 000 681	6 416\$
Réseaux de distribution de l'eau	
241 300 141 à 241 300 681	77 021\$
Réseaux d'égouts	
241 500 141 à 241 500 521	6 376\$
Matières résiduelles	
245 110 141 à 245 110 200	0.00\$
Total	513 415\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-08

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT, le règlement numéro 2008-11 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de renouveler les mandats des membres actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu de nommer le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Micheline Truchon (résidente, à renouveler en 2015);
- Madame Nancy Truchon (résidente, à renouveler en 2015);
- Monsieur Claude Marquis (résident, à renouveler en 2015);
- Monsieur Marcel Gauthier (membre du conseil municipal, président);
- Madame Johanne Thibault (membre du conseil municipal, vice-présidente).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-09

BESOIN SPÉCIFIQUES 2015-2016 SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, tout comme les années précédentes, la Sûreté du Québec sollicite votre participation afin d'identifier vos besoins en matière de sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée et résolu de faire parvenir à la Sûreté du Québec les besoins en matière de sécurité publique.

Les voici :

Date	Besoins	Commentaires
Avril à octobre	Vitesse et non-respect des panneaux (transport local seulement) secteur du 7 ^e Rang Ouest	Camions lourds
Septembre-octobre	Présence policière secteur isolé, introduction dans des chalets	Survient surtout la nuit
Mars-avril	Conférence aux aînés sur l'intimidation qu'ils peuvent vivre (psychologiquement, financièrement, etc.)	Communiquer avec Diane Gagné au 733-8068
Janvier à mars	Vitesse des motoneiges 7 ^e Rang Est St-Adelme	
Mai à septembre	Présence de VTT dans le village sans port de casques et vitesse excessive	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Les ateliers en informatique sont de retour les jeudis à 19h début le 22 janvier.

Séance d'information Pacte rural 2014-2019 le mercredi, 21 janvier au Centre municipal de Saint-Adelme (La MRC de La Matanie organise cette séance d'information afin de faire connaître les orientations privilégiées, les modalités d'admissibilité, de sélection et d'attribution de l'aide financière du Pacte rural.

Présentation du Plan de Gestion des matières résiduelle le mercredi 28 janvier à 19h au Centre municipal.

Le conseiller Julien demande au maire pour quelle raison il a reçu une lettre recommandée de la part de la directrice générale et secrétaire-trésorière. Le maire donne les explications et celui dit : « ceci ne restera pas comme ça je vais prendre des procédures contre vous ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION#2015-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 janvier 2015, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.